

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2014**

Sous la Présidence de M. Fabrice MILLEREAU, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : M. MILLEREAU - M. PRIVAT - M. FRIESS - Mme CARPIER - M. TELLIER - M. DE VECCHI - Mme DECLE - M. DECAIX - Mme COURTOIS - M. SOARES - Mme CLERGET - Mme CASSAT - M. CHEVALLIER - Mme HARLAY - M. MITTELLETTE - Mme TURQUET - Mme LEILLET - Mme SIMON - Mme NICOL - Mme BOERO - Mme CLOOTS - Mme GROUX - Mme JANSSEN - M. GRANGIE

Absents excusés pouvoir: M. CANETE MUNOZ représenté par M. PRIVAT

Absents : M. DORSO - M. YILDIRIM - M. PETITE

Secrétaire de séance : M. DECAIX, élu à l'unanimité,

En exercice : 28                      Présents : 24                      Pouvoirs : 1                      Votants : 25

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

**INFORMATIONS**

**Décisions du Maire**

**Décision du Maire 2014-001** : avenant au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :

- de conclure et de signer les avenants au marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'hôtel de ville qui a pour objet la prise en compte de divers travaux supplémentaires, énumérés ci-dessus, pour les lots suivants :

**Titulaire du LOT 4 : Charpente, menuiseries bois**

**BMG ENTREPRISE**

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
292 057,00 € HT	15 508,10 € HT	3 515,40 € HT	311 080,50 € HT	+ 6,51 %

## Titulaire du LOT 7 : Peinture

### BRITES DECORS

Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
98 117,85 € HT	960,00 € HT	99 077,85 € HT	+ 0,98 %

## Titulaire du LOT 12 : Ravalement

### SA C.C.R. (Champagne/Oise Construction Rénovation)

Montant initial du marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
50 552,11 € HT	4 976,72 € HT	3 280,42 € HT	58 809,85 € HT	+ 16,33 %

### COUT TOTAL DU MARCHE

Montant initial du marché	Montant des avenants du 30/10/2013	Montant des avenants du 10/12/2013	Nouveau montant du marché HT	Pourcentage de variation
1 039 529,95 € HT	65 502,10 € HT	7 755,82 € HT	1 112 787,87 € HT	+ 7,05 %

### ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision du Maire 2014-002 : Passation de marché - fourniture de matériel d'exposition pour la maison du patrimoine local et des artistes**

DECIDE

### ARTICLE 1 :

- de signer le marché à bon de commandes relatif à la fourniture de matériel d'exposition pour la maison du patrimoine local et des artistes et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société PROMUSEUM – ZA Les Marceaux – Allée Jean Chaptal – 78710 ROSNY SUR SEINE.

### ARTICLE 2 :

- que le montant maximum du marché est fixé à **125 418,06 € HT**.

### ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

## DELIBERATIONS

### **2014-001    ADMINISTRATION GENERALE - TRAVAUX DE RENOVATION - RESIDENCE DE LA FORET DE CARNELLE – CNAV : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

#### Article 1 :

De solliciter le concours financier de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse à hauteur de 30 000 € représentant 26,29 % du coût du projet, arrêté à la somme de 114 098 € TTC.

De dire que le financement pourrait être le suivant :

Dépense totale : 114 098 € T.T.C

Subvention de la CNAV	30 000 €
Fonds propres de la commune	84 098 €

#### Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires relatives à la signature de la convention.

#### Article 3 :

De s'engager à inscrire au budget de la ville les dépenses afférentes à l'opération ainsi que les recettes correspondantes.

### **2014-002    ADMINISTRATION GENERALE - TRAVAUX DE RENOVATION - RESIDENCE DE LA FORET DE CARNELLE - CNAV : DEMANDE DE PRET**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

#### Article 1 :

De solliciter le concours financier de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse à hauteur de 252 811 € représentant 30 % du coût du projet, arrêté à la somme de 842 702 € TTC.

De dire que le financement pourrait être le suivant :

Dépense totale : 842 702 € T.T.C

Prêt de la CNAV	252 811 €
Subvention du Conseil Général	230 000 €
Subvention de la CNAV	30 000 €
Fonds propres de la commune	329 891 €

Article 2 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires relatives à la signature de la convention de prêt.

Article 3 :

De s'engager à inscrire au budget de la ville les dépenses afférentes à l'opération ainsi que les recettes correspondantes.

**2014-003 MARCHÉ PUBLIC - LOCATION BALAYEUSE - APPEL D'OFFRES OUVERT : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur FRIESS, Adjoint au Maire chargé des Travaux,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché à intervenir avec la Société VIATECH SAS, s'agissant de la location d'une balayeuse.

Article 2 :

D'imputer la dépense relative au marché au budget de la Ville.

**2014-004 MARCHÉ PUBLIC - MARCHÉ FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE TRIBUNE TELESCOPIQUE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel afin d'organiser les modalités financières afférentes aux préjudices subis par la Ville, mais également mettre un terme définitif à l'appel d'offre et au contrat liant la Ville et la société Husson International.

**2014-005     URBANISME : INSTITUTION D'UN NOUVEAU PERIMETRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur FRIESS, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :**

D'instituer un nouveau périmètre de Droit de Prémption Urbain Renforcé sur le secteur et conformément au plan joint : l'îlot Bibliothèque.

**Article 2 :**

De dire que la présente délibération sera soumise à l'ensemble des formalités de publicité prévues par les articles R 211-2 et R 211-3 du Code de l'urbanisme.

**2014-006     URBANISME - CONVENTION DE VEILLE FONCIERE ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE ET LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

**Article 1 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de veille foncière entre l'Établissement Public Foncier du Val-d'Oise et la Ville de Beaumont-sur-Oise.

**Article 2 :**

De donner délégation à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 15° du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que, ponctuellement, à l'occasion d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner portant sur des biens inscrits dans le périmètre d'intervention de l'îlot bibliothèque, celui-ci rende délégataire l'EPF du Val-d'Oise de son droit de préemption urbain.

**2014-007     ACTION ET INSERTION SOCIALE - BOURSES DEPARTEMENTALES D'ETUDE - BOURSE COMMUNALE - ANNEE 2013/2014 : MONTANT**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur DE VECCHI, chargé du Social,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

De s'aligner sur le dispositif mis en œuvre par le Conseil général et d'accorder, au titre de l'année scolaire 2013/2014 une bourse communal de 60 € pour le taux 2 et 90 € pour le taux 3 par élève aux publics collégiens et apprentis domiciliés à Beaumont-sur-Oise et remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse départementale d'étude.

Article 2 :

D'imputer la dépense au budget – VILLE, compte 6714 – bourses et prix.

**2014-008 CULTURE - PLAN DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - AIDE A L'ACQUISITION DE DOCUMENTS, A L'ANIMATION ET AUX PROJETS : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame CARPIER, Adjointe au Maire chargée de la Culture,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le projet portant sur l'opération suivante :

- « le livre de ma commune » pour un montant de dépenses de 1 560 € TTC.

Article 2 :

D'adopter le plan de financement suivant :

Projets	Dépense totale	Subvention CGVO	Part Communale
Le livre de ma commune	1 560 €	780 €	780 €

Article 3 :

De solliciter auprès du Conseil général du Val-d'Oise la subvention correspondante.

Article 4 :

D'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget primitif VILLE - 2014.

**2014-009 FINANCES - BAIL D'OCCUPATION DE LA POSTE : REVALORISATION DU LOYER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le Maire à signer le nouveau bail administratif entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la Direction de La Poste.

Article 2 :

De fixer le loyer annuel à 20 100,00 € pour une durée de trois ans.

Article 3 :

D'inscrire la recette au budget ville.

**2014-010     FINANCES - BUDGET 2014 – VILLE – ASSOCIATIONS - AVANCES SUR SUBVENTION : BENEFICIAIRES**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur TELLIER, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accorder une avance sur la subvention ou la participation communale 2014 aux associations ou organismes suivants :

<b>DENOMINATION</b>	<b>AVANCE 2014</b>	<b>SUBVENTION 2013</b>
Harmonie Municipale	1 500 €	15 500 €
Athlétic Club du Nord Val d'Oise	1 500 €	5 675 €
Comité des Œuvres Sociales	6 000 €	20 000 €
Comité Municipal des Fêtes	10 000 €	29 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	46 000 €	257 000 €
Le Phare	56 000 €	160 000 €

Article 2 :

D'autoriser le Maire à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Article 3 :

D'imputer de la dépense aux comptes 65736 et 6574 du budget primitif 2014.

**Date à retenir**

Monsieur le Maire propose de retenir la date suivante :

**Date prévisionnelle du prochain conseil municipal :**

vendredi 28 février 2014

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.



  
Le Maire,  
Fabrice MILLEREAU